

Liste des salariés soumis à autorisation de travail en France

(Application de l'Article D8254-2 du code du travail)

Je soussigné(e),

Nom, Prénom : Rigoulet Jerome

Agissant en qualité de : Signataire

Étant le mandataire social ou étant habilité par le mandataire social pour signer ce document

De la société : JEROME RIGOULET

Inscrite au R.C.S. sous le numéro : 434700050

Dont le siège est situé : 3 RUE DE LA MAIRIE
39110 THESY

Atteste sur l'honneur que :

☒ Notre entreprise n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE », ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen). Je m'engage à actualiser immédiatement la présente lors du recrutement de tels salariés et à transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur (Tableau ci-dessous)

☐ Notre entreprise emploie actuellement au moins un salarié soumis à l'autorisation de travail (listé dans le tableau) mentionné à l'article L5221-2 du code du travail. Conformément à l'article L8222-1 du code de travail, je m'engage à actualiser immédiatement la présente lors du recrutement de salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Ne sont pas soumis à autorisation de travail :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, La Réunion, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse

Liste des salariés, soumis à autorisation de travail en France, établie à partir du registre unique du personnel

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Nature du titre*	Numéro du titre**

Les salariés de notre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français

*Nature du titre : Type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour, Carte de résident, Carte de séjour temporaire).

**Numéro du titre: Numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.